

De : Yves Garneau [mailto:yvesgar@sympatico.ca]
Envoyé : 11 avril 2012 03:28
À : centrale-valjalbert@bape.gouv.qc.ca
Objet : Mémoire de Yves Garneau mini-centrale Val-Jalbert.doc
Importance : Haute

Mémoire de Yves Garneau

PROJET DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN AU VILLAGE HISTORIQUE DE VAL-JALBERT PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Présenté à la commission du BAPE pour ce projet

Avril 2012

Présentation de l'auteur : Yves Garneau

Né à Roberval en 1958 et résident et citoyen de cette ville depuis ma naissance

Mon adresse civique : 1721 rue des Roses, Roberval (Québec) G8H 3M6

Je suis :

Bachelier en administration des affaires

Expérience de travail diversifiée en gestion dans différents secteurs d'activités.

Également :

Je suis très sensibilisé à la crise actuelle de l'industrie forestière. Particulièrement car mon employeur actuel, une entreprise spécialisée dans le transport des copeaux et sciures de bois, dépend à 100% de ce secteur d'activité.

Je déclare être membre d'aucune association à caractère politique et je n'ai jamais fait de bénévolat dans une telle association.

Je n'ai jamais été membre ou milité dans une association dont la mission est de défendre des intérêts environnementaux.

Je suis actuellement membre du *Club plein air Roberval inc.* mais aucunement impliqué dans sa gestion ou bénévole de cette organisation depuis que ce Club est relocalisé à Val-Jalbert. Cependant, il en était autrement dans la période des années 1970 et 1980, j'en ai été même président une saison.

Je suis un amateur de plein air et en terme touristique un spécialiste de ce domaine pourrait me décrire comme un excursionniste, un touriste de loisirs ainsi que culturel. J'ai visité de nombreux sites au Canada et à l'étranger ayant des similitudes avec ce parc.

Ma vision du développement économique durable grâce aux différents flux monétaire généré par ce projet est différente de celle des dirigeants de ma MRC, soit celle du Domaine-du-Roy.

Je doute fort que le Club Plein air Roberval inc. survivra plus de deux saisons si ce projet se réalise. Tout me laisse croire qu'il y aura un niveau de perte de quiétude, d'accessibilité et d'altération de la qualité du paysage suffisante pour mener à une diminution de ses utilisateurs qui mettra en péril ses activités.

J'interviens également parce que de nombreux intervenants socio-économiques de ma région n'expriment pas publiquement leurs appréhensions sur ce sujet. Ces derniers craignent avec raison, qu'une intervention pourrait avoir des impacts très négatifs dans leurs relations avec nos dirigeants municipaux et ainsi nuire à leurs financements ou revenus.

Matrice d'identification des impacts potentiels

Aucune considération pour la vocation récréotouristique de ce parc pendant les 4 saisons.

Aucune allusion de la présence du tunnel et de la conduite forcée en ce qui concerne la quiétude des lieux et l'intégralité de la qualité du paysage pour l'observation de la chute Ouiatchouan.

Économie

Le promoteur a évalué que les retombées économiques pour la région seront supérieures au coût du projet. Selon la méthode de calcul qu'il a utilisé selon moi ses prétentions sont erronées car il s'agit de retombées économiques internationales. En effet, plusieurs des intrants inclus seront probablement fabriqués à hors du Canada.

Le promoteur a actuellement plus d'un million de dollars de dépensés pour promouvoir, étudier et réaliser ce projet. Cependant, **aucune étude indépendante d'une organisation spécialisée en tourisme** ne nous a été

présentée pour appuyer ou valider leurs opinions que ce projet n'aura pas d'impact sur l'achalandage du site en haute saison touristique. Pourtant, ce site est un des principaux moteurs de l'économie touristique de ma MRC.

Communication

Dans les différentes communications de mes élus avec ses citoyens jamais ont les a alertés que la chute Ouiatchouan serait littéralement asséché et ce plusieurs mois par année.

Conclusion

Je m'oppose à ce projet hydroélectrique tel que présenté.

Vous trouverez dans un autre fichier ci-joint intitulé annexes au mémoire de Yves Garneau différents documents et extraits d'articles de journaux qui m'ont permis de me faire une opinion sur ce projet.

Merci pour m'avoir donné la chance de m'exprimer sur ce sujet.

Yves Garneau

Fichier joint : Annexes au Mémoire de Yves Garneau



Gilbert Dominique
Chef du Conseil des Montagnais
du Lac-Saint-Jean

La création de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, un regroupement des MRC Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine et du Conseil des Montagnais, revêt un caractère historique et traduit bien ce que les Pekuakamiulnuatsh ont toujours véhiculé depuis plus de 150 ans. Notre territoire est assez grand et regorge d'assez de richesses pour permettre à deux grandes sociétés qui se respectent et qui se reconnaissent de pouvoir s'épanouir et construire un avenir à la hauteur de leurs attentes respectives. Il faut tirer avantage de la nouvelle dynamique amenée par cette Société et les projets qu'elle entend promouvoir.



Bernard Généreux
Préfet de la MRC du Domaine-du-Roy

Résultat de plusieurs mois de travail, la mise en place de la Société de l'énergie communautaire amènera une toute nouvelle perspective au plan du développement régional. Cette opportunité qui nous est offerte, nous voulons en extirper tout le potentiel dans le respect de nos valeurs communes et de celles de nos citoyens. Nous avons la conviction que la concertation, la collaboration, l'ouverture et la synergie entre nos trois communautés sont la voie à privilégier afin de favoriser le développement social et économique de notre territoire.



Gilbert Goulet
Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine

Je suis convaincu que ce partenariat signifie le début de quelque chose de grand. À partir du moment où des communautés acceptent d'unir leurs forces, il ne peut qu'en ressortir des effets positifs dont on ne peut soupçonner l'ampleur. Notre volonté de nous affirmer en matière énergétique est manifeste, nous voulons développer notre propre expertise en gardant en tête qu'il faut intensifier et solidifier nos relations et alliances afin d'en faire profiter nos communautés dans le respect du caractère distinct de chacune d'elles.

289

Annexe 1

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert

6211-01-029

Prendre en main nos ressources

Depuis de nombreuses années, la population régionale réclame la prise en main de ses ressources naturelles pour assurer son développement. En 2005, lors des élections municipales, 92,5 % de la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le cadre d'un référendum, avait donné son accord pour confier à ses élus municipaux le mandat de négocier auprès du gouvernement du Québec la prise en charge de la gestion de ses ressources naturelles et que les bénéfices de cette prise en charge servent au développement de la région. Un pas important dans cette direction a été franchi par le programme d'achat d'énergie communautaire d'Hydro-Québec.

- Investissement de ±50 M \$
- Mini-centrale d'environ 16 MW
- Revenus de 5,8 M \$ par année
- Revenus récurrents pour le Parc régional de Val-Jalbert

Rencontres publiques d'information

La Société de l'énergie communautaire souhaite entendre les points de vue des citoyens afin d'en tenir compte, de les intégrer et de bonifier son projet. En ce sens, elle veut être proactive et développer des projets qui seront cités en exemple en matière de développement durable et de participation citoyenne. Profitez de l'occasion, venez donner votre avis sur le projet de Val-Jalbert!

Chambord

Lundi, 5 octobre, 19 h
Salle communautaire
 72, boul. de la Montagne

Mashteuiatsh

Mardi, 6 octobre, 19 h
Salle communautaire
 65, rue Uapakalu (entrée : porte de l'aréna)



DÉVELOPPEMENT D'UNE MINI-CENTRALE À

Val-Jalbert



Un **projet** de
développement
par nous, pour nous!

Projet énergétique au profit de la collectivité

La MRC du Domaine-du-Roy, la MRC de Maria-Chapdelaine et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean ont signé une entente stratégique de développement énergétique qui prévoyait la formation d'une société dont la mission est de développer, pour le bénéfice des partenaires, des projets de production d'énergie.

Les projets de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean seront développés dans le respect des principes de développement durable, maximiseront des retombées collectives et publiques et respecteront des règles d'éthique et de transparence. Le projet de mini-centrale de Val-Jalbert offre des avantages majeurs au plan des retombées locales et apparaît comme une occasion de développement des plus intéressantes. De fait, l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour l'achat d'électricité provenant de centrales hydroélectriques de 50 MW et moins est une importante opportunité qui permettra de mettre en valeur une partie du potentiel énergétique de Val-Jalbert. C'est également une opportunité pour le Parc régional de Val-Jalbert de bénéficier de nouveaux revenus qui vont favoriser sa consolidation et son développement.

Les élus locaux et régionaux réclament depuis longtemps l'appropriation du territoire et ses ressources pour les mettre aux profits du développement de la région et de ses communautés. À cet égard, ce projet est une étape de plus vers la diversification de notre économie et la croissance de notre autonomie.

Changer le cours des choses, pour nous!

La Société va déposer une soumission auprès d'Hydro-Québec pour développer un projet de mini-centrale au fil de l'eau, produisant environ 16 mégawatts d'énergie. Elle prendra sa source à la tête de la chute Maligne et la centrale sera érigée à proximité des meules de l'ancienne usine de Val-Jalbert. Des ouvrages hydrauliques composés d'une prise d'eau et d'un tunnel d'amenée suivi d'une conduite souterraine seront réalisés. À tous les niveaux, le projet présente des avantages plus qu'intéressants.

Plan du site



Projet communautaire, un modèle de développement régional au profit des communautés

Le premier projet de la Société, la mini-centrale de Val-Jalbert, a valeur de symbole, au sens où il traduit concrètement la volonté manifeste du milieu politique et socioéconomique régional de s'approprier les ressources naturelles du territoire. Il sera la propriété des partenaires de l'entente et sera exploité et élaboré dans le souci de préserver les particularités du Parc régional de Val-Jalbert.

Fort potentiel énergétique naturel

Le site de Val-Jalbert est avantageux pour le développement d'un projet hydroélectrique. Alfred Dubuc et Antoine Jalbert, les deux industriels qui étaient à l'origine du développement initial de Val-Jalbert, ne s'étaient pas trompés; c'est un des meilleurs sites de production énergétique de la région. La chute Ouatouchouan est l'une des plus hautes au Québec, une caractéristique qui, combinée au débit de la rivière, assure un potentiel énergétique supérieur. La configuration du site permet en effet de produire naturellement de l'énergie, sans avoir à endommager lourdement l'environnement (pas de barrages importants, ni de travaux sur la rivière).

Respect de l'environnement

La conception de la mini-centrale hydroélectrique comporte en elle-même un gage de respect de l'environnement puisque sa réalisation ne nécessite pas d'inondation des terres, ni déviation de la rivière car la production d'énergie est garantie par le débit de la rivière et la hauteur de la chute. Une partie de l'eau de la rivière sera acheminée à la centrale par le biais d'un tunnel creusé à même le roc.

Conservation de l'intégrité du site touristique

En fait, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean propose un projet impliquant d'importants compromis énergétiques pour assurer l'intégrité du site et ne pas altérer son potentiel touristique. Par exemple, la production d'électricité sera volontairement réduite pendant la période d'achalandage touristique pour éviter une diminution du débit de la rivière et de la chute, l'amenée d'eau sera camouflée pour ne pas nuire à l'esthétisme du site et le bâtiment abritant la centrale s'harmonisera au décor ambiant.

Contribution au développement de Val-Jalbert

Un bail sera signé entre la Société et la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert pour l'obtention des droits fonciers nécessaires à la construction, à l'exploitation et l'entretien de l'aménagement hydroélectrique. Ces nouveaux revenus permettront à la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert de consolider ses opérations et supporter son développement.

Maximisation des retombées locales

En étant pleinement propriétaire de ce projet, les promoteurs (Communauté de Mashteuiatsh et les MRC) s'assurent de la totalité des bénéfices qui résulteront de la production d'énergie à Val-Jalbert. Cela garantit des revenus pour le Conseil des Montagnais, les MRC et, par voie de conséquence, les communautés.

Tous les détails lors des rencontres publiques d'information (voir à l'endos).



MRC
du DOMAINE-du-ROY

PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE VAL-JALBERT

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean développe présentement un projet de minicentrale hydroélectrique de 16 mégawatts à Val-Jalbert. Celui-ci nécessitera des investissements de l'ordre de 53,3 millions de dollars. La participation de la MRC du Domaine-du-Roy sera de 22,5 %.

Le projet fait l'objet d'un appui très élevé de la population et les rencontres de préconsultation tenues par la Société de l'énergie communautaire peuvent en témoigner. Il a également fait l'objet d'une entente d'harmonisation et d'intégration avec la corporation du Parc régional de Val-Jalbert.

LA **MRC** DU DOMAINE-DU-ROY VOUS SOUMET SON PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

La MRC du Domaine-du-Roy entreprend les démarches d'adoption d'un règlement d'emprunt de 12 millions de dollars afin d'investir dans la construction d'une minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert. Cette décision est une suite logique aux nombreuses initiatives du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy en matière d'énergie communautaire.

Généralement, les emprunts municipaux servent à défrayer les coûts de réalisation d'infrastructures. Dans ce cas-ci, la MRC du Domaine-du-Roy investira cette somme pour retirer à long terme des revenus annuels récurrents et ainsi constituer un fonds de développement socioéconomique destiné à supporter divers projets visant l'essor du territoire.

Les règlements d'emprunt d'une MRC ne sont pas soumis aux mêmes règles d'approbation que les règlements d'emprunt adoptés par une municipalité locale. Ils sont transmis directement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour approbation, sans que les citoyens du territoire ne puissent se prononcer sur ces derniers. Dans le cas particulier des règlements d'emprunt pour fins de production d'énergie, le ministre peut demander que ces règlements soient assujettis à la tenue d'un registre.

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a convenu, de sa propre initiative, de soumettre ce règlement d'emprunt à la procédure d'approbation par les citoyens.

RETOMBÉES

ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

La firme Samson Bélair Deloitte & Touche a été mandatée pour élaborer les projections financières de ce projet et simuler les impacts financiers de l'approche de financement recommandée par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Les revenus de production tiennent compte des données hydrauliques moyennes de la rivière Ouiatchouan au cours de la période 1983–2008. L'énergie produite sera vendue à Hydro-Québec au taux de 0,0806 ¢/kWh et ce taux sera indexé de 2,5 % tous les ans. Dès la première année d'exploitation, les revenus s'élèveront à 6,3 millions de dollars tandis que les dépenses d'opération totaliseront 1,2 millions de dollars. Le projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert sera donc en mesure de générer des bénéfices importants que les partenaires financiers pourront utiliser pour rembourser les capitaux investis et financer, par la suite, des projets de développement socioéconomiques. Les tableaux suivants résument les bénéfices attendus de cet investissement.

ANNÉE	BÉNÉFICES TOTAUX GÉNÉRÉS	PART DE LA MRC DU DOMAINE- DU-ROY (22,5 %)	REMBOURSEMENT ANNUEL DE L'EMPRUNT	BÉNÉFICES NETS (VERSÉS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT)
1	4 658 145 \$	1 048 083 \$	961 556 \$	86 527 \$
5	5 380 440 \$	1 210 599 \$	961 556 \$	249 043 \$
10	6 116 172 \$	1 376 139 \$	961 556 \$	414 583 \$
15	6 947 126 \$	1 563 103 \$	961 556 \$	601 547 \$
20	7 885 843 \$	1 774 315 \$	961 556 \$	812 759 \$
21	8 087 733 \$	1 819 740 \$	0 \$	1 819 740 \$
MOYENNE (20 ans)	6 273 983 \$	1 411 646 \$	961 556 \$	450 090 \$

CONTENU

DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le règlement n° 214-2011 autorise le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy à investir une somme de 12 millions de dollars dans la société en commandite « Énergie hydroélectrique Ouiatchouan » et pour le faire, à contracter un emprunt de 12 millions de dollars. Le remboursement de l'emprunt sera effectué sur une période de 20 ans à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 % pour les cinq premières années du financement.

RISQUES

ET IMPACT DU PROJET

Investir dans un projet de production hydroélectrique comporte certains risques qu'il est impératif de prendre en considération. L'objectif du conseil de la MRC consiste à tout faire pour que ces risques n'aient aucun impact fiscal pour les citoyens. Les lignes qui suivent identifient les risques potentiels associés à la participation financière de la MRC dans le projet et les mesures mises de l'avant pour y faire face.

1^{ER} RISQUE : HYDRAULICITÉ DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN

DESCRIPTION

Les projections financières ont été élaborées en utilisant la moyenne des 25 dernières années de débit de la rivière Ouiatchouan. Cela signifie qu'à chaque année, les résultats réels pourront être supérieurs ou inférieurs à cette moyenne. La pire année d'hydraulicité de la rivière a été l'année 1987 où les résultats ont été de 70 % inférieurs à cette moyenne. La meilleure année d'hydraulicité a été de 26 % supérieure à la moyenne. Si la pire année devait se reproduire, la part des revenus de la MRC du Domaine-du-Roy baisserait de près de 300 000 \$ pour l'année en cause.

MESURES D'ATTÉNUATION

1^{re} : La société en commandite va constituer, dès la première année d'opération, une réserve financière de 450 000 \$ destinée à couvrir différentes éventualités. Cette réserve pourra être utilisée dans un tel cas.
2^e : Le règlement d'emprunt de la MRC prévoit la constitution d'une réserve financière de 300 000 \$ destinée à contrer l'effet de telles variations de revenus.

L'impact de ce risque s'atténue avec le temps, car les bénéfices nets progressent au fil des ans. En tenant compte de la moyenne de 20 ans, les bénéfices nets moyens de 450 090 \$ couvrent amplement le pire risque anticipé.

2^E RISQUE : BRIS MAJEURS

DESCRIPTION

Les opérations de la centrale pourraient être perturbées par un bris soudain et/ou accidentel des équipements de la centrale.

MESURES D'ATTÉNUATION

1^{re} : Les projections financières incluent des périodes d'arrêt de production afin de procéder à l'entretien des installations. Un programme d'entretien préventif et des moyens de contrôle électronique et télémétrique seront déployés afin de minimiser ce risque.
2^e : Une police d'assurance sera contractée par la société en commandite afin de couvrir les risques associés aux bris de machines et pertes de revenus découlant de situations imprévues. La prime d'assurance est évaluée à 200 000 \$ et fait partie des projections financières. Elle couvrira à la fois le coût des réparations et la perte de revenus découlant de cet arrêt de production.

3^E RISQUE : VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LA PÉRIODE DE REMBOURSEMENT

DESCRIPTION

Le remboursement de l'emprunt est étalé sur une période de 20 ans, mais règle générale les conditions de financement sont établies pour des périodes de cinq ans. Une variation des taux d'intérêt pourrait donc avoir un impact sur le remboursement annuel.

MESURES D'ATTÉNUATION

Il existe des possibilités afin que les conditions de financement de la première période de remboursement soient établies pour une période de 10 ans. S'il n'était pas possible d'y parvenir, un refinancement de l'emprunt serait requis à la 6^e année d'exploitation de la centrale. Si lors des renouvellements effectués à la 6^e, à la 11^e et à la 16^e année, les taux d'intérêt applicables étaient respectivement de 8 %, 10 % et 12 %, les revenus générés par le projet suffiraient à couvrir les obligations de remboursement de l'emprunt. À titre indicatif, les emprunts contractés par la MRC en 2010 ont été financés à des taux de 2,95 % et 3,29 %. Les marges de sécurité sont donc suffisamment importantes pour que ce risque soit considéré comme marginal.

RISQUES

ET IMPACT DU PROJET (SUITE)

1^{ER} IMPACT : TAUX D'ENDETTEMENT DES MUNICIPALITÉS

DESCRIPTION

L'endettement total net d'une MRC est intégré au calcul de la dette de chacune des municipalités comprises dans le territoire de cette MRC. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire utilise cette donnée lorsqu'il doit approuver des règlements d'emprunt. Lorsque l'endettement d'une municipalité atteint un ratio de 5 à 7 % de sa richesse foncière, le Ministère analyse plus en profondeur la pertinence et l'à-propos de ces règlements d'emprunt.

Selon les données du profil financier 2010 des municipalités du MAMROT, le taux d'endettement global des municipalités de la MRC est de 1,74 %.

MESURES
D'ATTÉNUATION

L'endettement net d'une municipalité vise à déterminer la dette qui est à la charge des citoyens. Il comprend les dettes de la municipalité auxquelles s'ajoute la portion des dettes de la MRC imputable à la municipalité. Les emprunts qui bénéficient d'une subvention pour pourvoir à leur remboursement sont soustraits du calcul de l'endettement net de la municipalité. Des discussions sont en cours présentement avec le MAMROT afin que le même raisonnement soit appliqué pour les revenus tirés de l'exploitation des centrales hydroélectriques et des éoliennes.

Une directive devrait être élaborée par le MAMROT pour baliser l'application d'une réduction de ces dettes dans le calcul de l'endettement total net. Une telle mesure ferait en sorte que l'emprunt contracté pour l'investissement dans le projet de Val-Jalbert n'aurait aucun impact pour les municipalités locales. Dans le cas contraire, le taux d'endettement total des municipalités du territoire de la MRC passerait de 1,74 % à 2,70 %.

MODALITÉS

DE LA CONSULTATION POPULAIRE



Les citoyens qui désirent que le règlement n° 214-2011 fasse l'objet d'un référendum territorial pourront le signifier en signant le registre prévu à cette fin.

Date de signature du registre : Le mardi 24 mai 2011

Heure d'accès au registre : 9 h à 19 h

Endroit : Hôtel de ville ou édifice municipal de chacune des municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy

Signatures requises : 640

De : [Enregistré par Windows Internet Explorer 8](#)
Objet : Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
Pièces jointes : [ATT00017..css](#)
[ATT00018..css](#)

[Nous joindre](#) | [Liens utiles](#) | [Plan du site](#)  Recherche  | [EN](#)



▸ [Retour à la page principale](#)

▸ [Accueil](#)

▸ [Grands dossiers](#)

▸ [Profil socioéconomique](#)

▸ [Vision stratégique](#)

▸ [Congrès et réunions d'affaires](#)

▸ [Parcs industriels](#)

▸ [Développement économique](#)

[Centre local de développement
Domaine-du-Roy](#)

[Société d'aide aux
collectivités Lac-Saint-Jean-
Ouest](#)

[Société de l'énergie
communautaire du Lac-
Saint-Jean](#)

▸ [Bottins des entreprises](#)

Développement économique

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean



Le président de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, M. Denis Taillon, veut que l'exercice de consultation de la population pour la réalisation d'un projet de mini-centrale hydroélectrique à Val-Jalbert marque un virage dans la façon d'élaborer et de développer des projets énergétiques.

En présentant les diverses étapes qui ont mené à la naissance de la Société, M. Taillon a tenu à rappeler le désir de transparence de l'organisme qu'il représente. « Nous présentons les prémisses d'un projet qu'on estime intéressant non seulement pour Val-Jalbert, mais pour les communautés des MRC de Maria-Chapdelaine, du Domaine-du-Roy et de Mashteuiatsh. Je veux dire à la population que notre intention est de réaliser ce projet dans le respect des principes de développement durable et que nous avons le désir de la consulter et de l'informer. Nous sommes conscients que le dialogue avec la population doit être ouvert et empreint d'échanges constructifs. »

Dans sa mise en contexte, le président de la Société a rappelé que l'objectif de l'exercice en cours visait à manifester l'intérêt du milieu à réaliser un projet hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan. Si Hydro-Québec retient le projet de Val-Jalbert, celui-ci devra être soumis au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE). « On peut dire qu'un projet est un ÉCO-projet, quand


l'étape du BAPE devient une formalité et que les gens y adhèrent déjà. C'est l'objectif que la Société poursuit. Nous faisons preuve de transparence, nous montrons nos vraies couleurs, nous voulons écouter les gens et leurs préoccupations, » d'ajouter Denis Taillon.

Le projet de Val-Jalbert est une mini-centrale au fil de l'eau d'environ 16 mégawatts de capacité installée. Elle prendra sa source à la tête de la chute Maligne et la centrale sera érigée à proximité des meules de l'ancienne usine de Val-Jalbert. Afin de permettre à la population de participer au processus de consultation, la Société a distribué dans tous les foyers du territoire un feuillet d'information.

Rappelons que la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean est un organisme à but non lucratif, lancé officiellement en juin 2007, et qui est née d'une association entre la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC de Maria-Chapdelaine et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. La mission de l'organisme est de développer, pour le bénéfice des partenaires, des projets de production d'énergie.


<http://www.energievertelsj.ca/>

Document à télécharger

 Présentation publique

Taille du fichier : 655.29 ko

[\[Télécharger... \]](#)

 Dépliant d'information

Taille du fichier : 2.97 Mo

[\[Télécharger... \]](#)

[Accueil](#) | [Habiter](#) | [Découvrir](#) | [Développer](#) | [Intranet](#) | [Liens utiles](#) | [Nous joindre](#) | [Plan du site](#) | [ANGLAIS](#)

© Copyright - Tous droits réservés

- Imprimer
- Envoyer à un ami
- Commenter (3)
-
-

Projet de mini-centrale hydroélectrique de Val-Jalbert



Denis Taillon, président de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean et son groupe. (Photo : Courtoisie)

Publié le 8 Février 2011

Publié le 8 Février 2011

Jeff Gagnon 

-
-
-

Tweet

Amorce du processus de préconsultation avec la population

La Société de l'énergie communautaire du lac Saint-Jean a annoncé jeudi dernier les étapes et détails concernant le processus de préconsultation du projet de la mini-centrale de Val-Jalbert en présence du public et des médias lors d'une conférence de presse à la mairie de Chambord.

Sujets :

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean , BAPE , Val-Jalbert , Municipalité de Chambord , MRC Domaine-du-Roy

Le projet de 53,2 millions \$ compte quatre partenaires, soit la municipalité de Chambord (10%), la communauté de Mashteuiastsh (45%), la MRC Domaine-du-Roy (22,5%) et la MRC de Maria-Chapdelaine (22,5%). La construction du barrage de 16 MW devrait débuter à l'automne 2012 et fournir de l'électricité à près de 3200 foyers. Le Conseil d'administration de la Société de l'énergie estime à plus de 6,3 millions \$ les revenus engendrés par la mini-centrale.

Le processus dans lequel s'engage la Société permettra à la population de s'informer et d'être consultée quant aux tenants et aboutissants du projet de mini-centrale hydroélectrique de Val-Jalbert. Les citoyens seront ainsi appelés à émettre leurs commentaires et préoccupations de façon à bonifier le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement et, par le fait même, le projet d'aménagement.

« La vision de la Société est d'agir, de développer et d'exercer ses activités de façon à être un modèle d'organisme axé sur l'acceptabilité sociale. Le processus que nous enclenchons aujourd'hui fait partie

intégrante de notre démarche d'interaction avec le milieu visant à favoriser l'acceptabilité sociale du projet », d'annoncer d'entrée de jeu Denis Taillon, président du conseil d'administration et directeur général de la MRC du Domaine-du-Roy.

Les séances de consultation et les ateliers thématiques se tiendront à la salle communautaire de Chambord, municipalité hôte et partenaire du projet. Les dates et heures des activités sont les suivantes : lundi 28 février à : pour une séance d'information et de consultation. Jeudi 10 mars : ils présenteront la raison d'être du projet et les infrastructures proposées. Jeudi 31 mars : les impacts et les mesures d'atténuation et finalement la séance de validation, jeudi 21 avril. Toutes les rencontres débuteront à 19 h.

M. Taillon se dit convaincu de l'intérêt de la population envers le projet de mini-centrale hydroélectrique de Val-Jalbert et que celui-ci se traduira par une participation soutenue tout au long du processus. L'invitation s'adresse à la population en général, ainsi qu'aux représentants des milieux municipaux, touristiques, socio-économiques et environnementaux intéressés par le projet.

La Société s'engage à rendre disponibles, via son site Internet, tous les documents déposés à l'occasion de ses différentes activités publiques.

Consultation du BAPE

La Société préconsulte la population en vue des audiences du BAPE « La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a connu une année fort chargée marquée par la concrétisation de plusieurs de ses engagements. Elle entreprend volontairement et de bonne foi aujourd'hui un processus de préconsultation permettant aux citoyens et organismes concernés de participer à la conception et à l'évaluation du projet. Le tout en préparation à l'examen public du BAPE», de souligner Denis Taillon. Notons en terminant que la Société entamera un processus similaire, plus tard en 2011, pour le projet de la 11e Chute

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2011-176

Sujet : Cotisation 2011 – Association touristique régionale

Attendu que le 17 décembre 2010, la MRC du Domaine-du-Roy a signifié à l'Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ATR) son profond malaise à l'égard des stratégies de l'Association en matière d'accueil et d'information touristique;

Attendu qu'à ce moment la MRC a fait part à l'ATR qu'elle envisageait de ne pas verser la cotisation annuelle de ses municipalités locales, si la revendication du monde municipal (pour que l'industrie touristique assume 50 % du budget régional de fonctionnement des bureaux d'information touristique) n'était pas respectée;

Attendu que l'ATR n'a pas répondu aux attentes du monde municipal et que la MRC du Domaine-du-Roy a assumé seule les coûts de fonctionnement du bureau d'information territorial de Lac-Bouchette pour la saison estivale 2011;

Attendu que le conseil de la MRC souhaite affecter au financement du fonctionnement du bureau d'information touristique de Lac-Bouchette la cotisation des municipalités locales de la MRC à l'ATR pour 2011;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Asselin, appuyé par M. Louis-Joseph Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. De signifier à l'ATR que la MRC du Domaine-du-Roy ne versera pas la cotisation

~ 4507 ~

annuelle de ses municipalités à l'Association pour l'année 2011 afin de réaffecter cette somme au financement du bureau d'information touristique de Lac-Bouchette.

2. De demander à l'ATR de faire connaître ses orientations en matière d'organisation et de financement de l'accueil touristique pour les prochaines années dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

DÉVELOPPEMENT D'UNE MINI-CENTRALE À

Val-Jalbert

Un projet de
développement
par nous, pour nous!

Prendre en main nos ressources

- L'État dispose de moins en moins de moyens d'accompagner nos besoins de développement
- La mise en valeur des ressources naturelles a trop souvent échappé au contrôle des régions avec les conséquences que l'on connaît présentement (ex. : forêt)
- En 2005, lors d'un référendum, 92,5 % de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean a donné son accord à la prise en charge et à la gestion de ses ressources par le milieu
- Le monde municipal a réussi à convaincre le gouvernement de la pertinence de mettre sous le contrôle des communautés le développement de projets communautaires (éolien, hydroélectrique)
- L'énergie devient de plus en plus un secteur stratégique de développement
- Les régions ressources possèdent des atouts indéniables pour le développement des énergies vertes

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

- Volonté politique des élus municipaux et de la communauté de Mashteuiatsh d'exercer un leadership fort en matière de développement énergétique et de développer un nouveau modèle sans être à la remorque d'initiatives privées
- Entente stratégique de développement énergétique entre la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC de Maria-Chapdelaine et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean prévoyant :
 - modalités d'investissement entre les partenaires
 - possibilité d'investissement pour les municipalités hôtes d'un projet
 - création, en 2007, d'une société dont la mission est de développer des projets de production d'énergie au profit des collectivités
- Processus de reddition de compte régulier envers les communautés partenaires

Mandat de la Société de l'énergie communautaire

- **S'intéresser à toutes les formes d'énergie**
- **Développer des projets énergétiques en respectant les principes du développement durable**
 - Appliqué à Val-Jalbert = cohabitation harmonieuse entre la production d'énergie et le site touristique et patrimonial
- **Maximiser les retombées communautaires des projets**
 - option d'investir pour Chambord
 - revenus de loyer pour Val-Jalbert
 - bénéfiques pour les communautés

Mandat de la Société de l'énergie communautaire

- **Faire preuve d'éthique et de transparence**
 - Séances publiques d'information
 - Envoi d'un document informatif à tous les citoyens
 - Développement du projet en tenant compte des préoccupations des citoyens (éco-projet)

Le projet de développement hydroélectrique à Val-Jalbert

- **Choix stratégique d'aller dans un premier temps vers la filière hydroélectrique**
 - Meilleure maîtrise de la filière
 - Meilleure perspective de réalisation de projets à court terme
 - Meilleure perspective de retour sur l'investissement

Le projet de développement hydroélectrique à Val-Jalbert (suite)

- **Choix stratégique de privilégier Val-Jalbert**
 - Projet qui avait déjà été amorcé par la MRC du Domaine-du-Roy
 - Projet ayant déjà connu un développement hydroélectrique
 - Assez bonne connaissance des enjeux et capacité de ne pas répéter les mêmes erreurs
 - Corporation du Parc régional de Val-Jalbert ouverte à un partenariat avec la Société
 - intégration et harmonisation du projet avec le site
 - obtention des droits nécessaires à la construction et à l'exploitation de la centrale
 - Retombées pour le développement de Val-Jalbert
 - Récurrence des revenus

Le projet de développement hydroélectrique à Val-Jalbert (suite)

- **Cadre général de développement de l'énergie communautaire**
- **Politique gouvernementale pour les projets de 50 MW et moins**
- **Les projets doivent :**
 - être appuyés par le milieu
 - générer des bénéfices pour leur région
 - être sous le contrôle de la communauté

Le projet de développement hydroélectrique à Val-Jalbert (suite)

- **Outils pertinents**

- Pouvoirs légaux pour réaliser des projets et règles précises pour le recrutement de partenaires privés si requis
- Établissement d'un prix unique de vente de l'énergie (7,5 ¢/kW et indexation de 2,5 % par année)
- Guide de référence pour les communautés (démarche à suivre)

- **Programme d'achat d'énergie communautaire lancé par Hydro-Québec**

- Appel d'offres québécois pour la construction de mini-centrales au bénéfice des communautés locales et autochtones (150 MW au total)
- Un seul critère de sélection (ampleur des retombées économiques dans le milieu)

Val-Jalbert : élaboration et consultation

Objectifs visés pour le projet de Val-Jalbert

- Projet 100 % public, impliquant un partenariat autochtone et non autochtone
- Élaboré en tenant compte des faiblesses identifiées par le BAPE lors de l'examen du projet présenté en 1994
 - Les revenus et les retombées positives du projet étaient majoritairement externes à la région;
 - Le projet ne respectait pas les priorités locales à l'égard du développement régional
 - Il y avait un risque de concurrence avec la vocation touristique du site
 - Plusieurs doutes persistaient sur les scénarios et les simulations proposés par le promoteur
 - Le projet constituait une menace à l'aspect visuel de la chute

Val-Jalbert : élaboration et consultation (suite)

Travaux réalisés jusqu'à maintenant par la Société

- Mandat préliminaire d'ingénierie attribué
- Mandat d'arpentage réalisé
- Mandat de réalisation de l'étude d'impact attribué (environnement)
- Respect des étapes prévues au guide de référence :
 - Obtention de l'avis préliminaire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (obtenu)
 - Obtention de la lettre d'intention du MRNF (en cours)
 - Production de l'avis de projet (en cours)
 - Demande de raccordement à Hydro-Québec (en cours)
 - Rapport sur l'acceptabilité sociale (en cours)
- Dépôt prévu d'une soumission le 17 novembre prochain dans le cadre de l'appel d'offres québécois.

Suite du développement du projet de Val-Jalbert

- **Étape 1** : Répondre à l'appel d'offres
- **Étape 2** : Sélection des projets par Hydro-Québec
- **Étape 3** : Réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement
- **Étape 4** : Soumission du projet au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Suite du développement du projet de Val-Jalbert (suite)

- **Étape 5** : Obtention des autorisations dont celles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (site classé)
- **Étape 6** : Construction (horizon 2012-2013)

Présentation du projet préliminaire

- **Avantages du site de Val-Jalbert :**
 - La rivière Ouiatchouan n'est plus 100 % vierge étant donné que son débit est déjà régularisé par un barrage (2/3 du débit)
 - L'une des plus hautes chutes du Québec
 - Le site a déjà un passé industriel en cette matière
 - Production intéressante en hiver en raison de la présence du lac des Commissaires
- **Principes de base des variantes analysées**
 - Respect intégral de la gestion actuelle du lac des Commissaires
 - Minimisation des impacts pour le site de Val-Jalbert
 - Rentabilité

Débits mensuels moyens estimés de la rivière Ouiatchouan. 1984-2008

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
21,2	17,0	8,7	15,8	30,4	14,3	16,0	11,0	9,6	13,4	16,2	22,5	16,4

Présentation du projet préliminaire (suite)

- **Variante 1 (11,6 MW)** : reproduit les conditions d'origine du projet hydroélectrique, un barrage au même endroit et une centrale près du vieux moulin
- **Avantages :**
 - Possibilité de raccordement à faible voltage (25 kV)
 - Projet le plus rentable
- **Inconvénients :**
 - Accessibilité difficile au site de construction
 - Altération du panorama actuel de la chute Ouiatchouan
 - Risque élevé de perte de production dû au frasil



Photo 1 – Localisation du barrage Variante 1

Présentation du projet préliminaire (suite)

- **Variantes 2a (16 MW) et 2b (20,6 MW) :** proposent un barrage mitoyen entre les deux chutes avec un ennoisement de la deuxième chute et la localisation de la centrale près du vieux moulin (2a) ou à proximité du pont du camping (2b)
- **Avantages :**
 - Aucune altération de la chute Ouiatchouan
 - Barrage non visible
- **Inconvénients :**
 - Ennoisement de la chute Maligne
 - Grande superficie touchée
 - Coût élevé du barrage (20 mètres de haut)
 - Centrale près du pont du camping (2b)

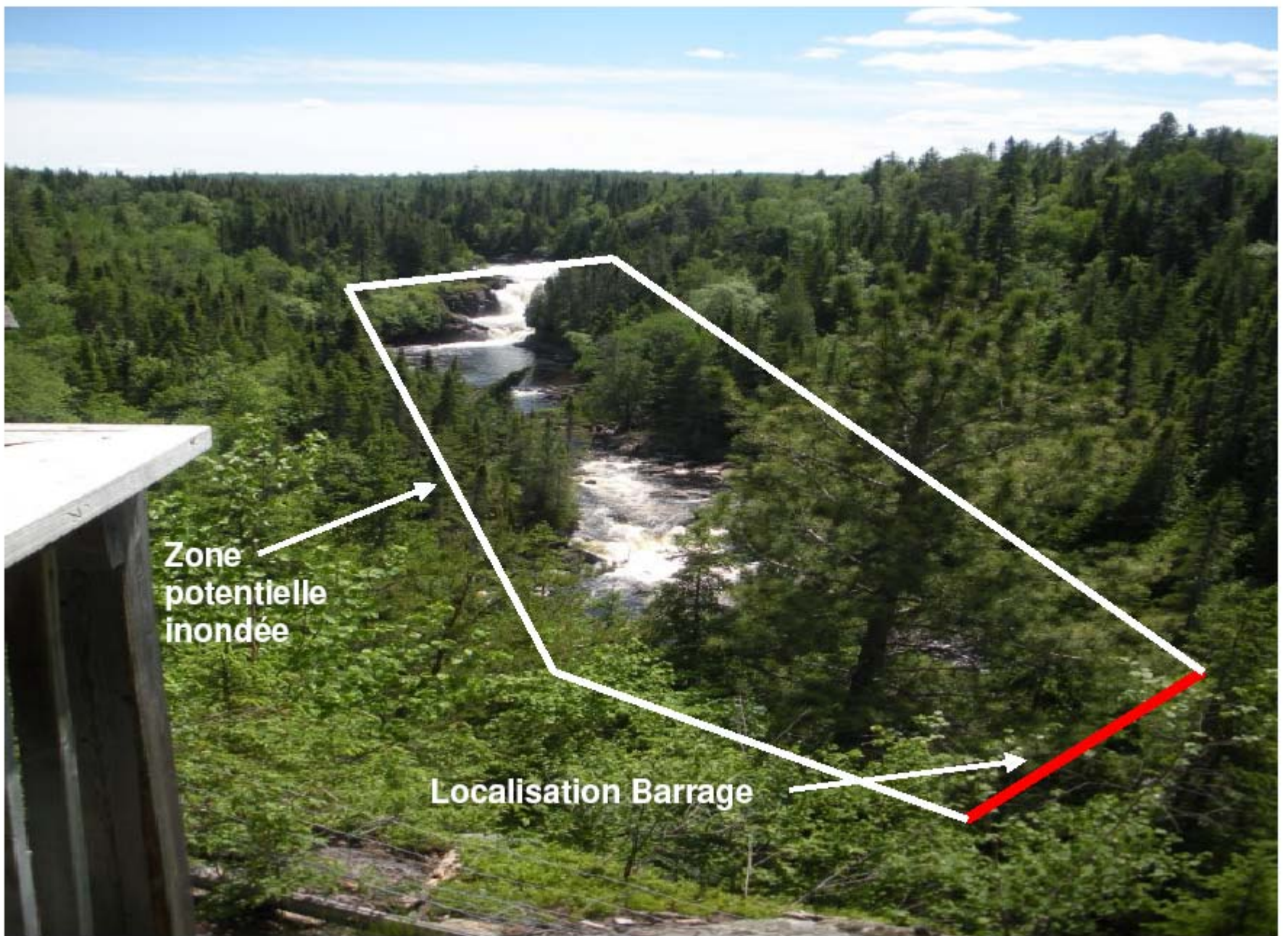
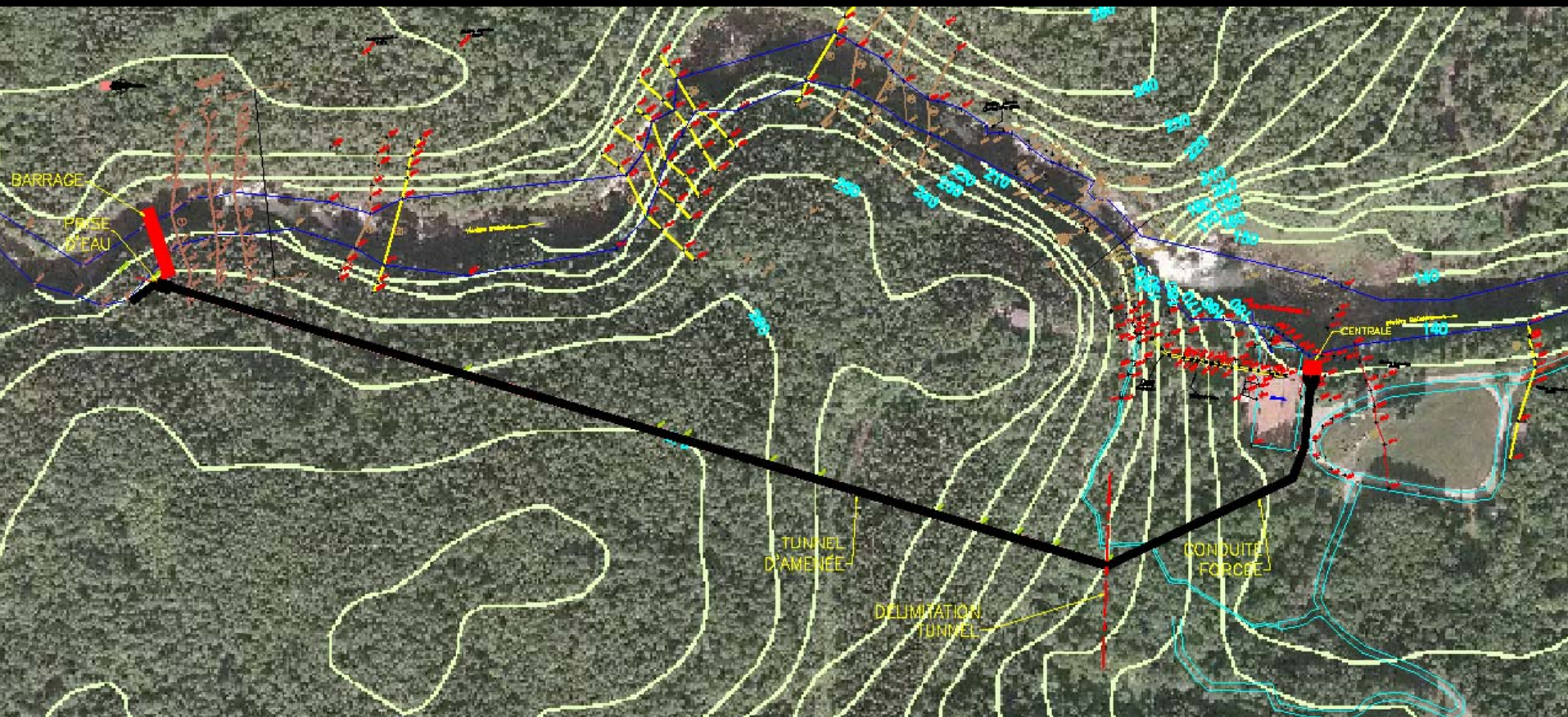


Photo 2 – Localisation du barrage Variante 2

Présentation du projet préliminaire (suite)

- **Variantes 3a (16 MW) et 3b (20,6 MW)** : proposent un seuil de béton en haut de la chute Maligne et la construction de la centrale près du vieux moulin, ou près du pont du camping
- **Avantages :**
 - Pas de barrage (seuil de béton non visible, 1,5 mètre)
 - Pas de réservoir, pas d'inondation
 - Installations non visibles du belvédère de la chute Maligne
 - Conduite souterraine non visible
 - Centrale près du vieux moulin (3a)
 - Intégration maximale avec le milieu
- **Inconvénients :**
 - Raccordement potentiel sur le haut voltage (161 kV)
 - Centrale près du pont (3b) (possibilité exclue)



Présentation du projet préliminaire (suite)

- À ce stade-ci, la Société de l'énergie communautaire privilégie le scénario 3a pour les motifs suivants:
 - il s'agit du scénario qui minimise le plus les impacts sur le site de Val-Jalbert
 - le seul élément visible, c'est le bâtiment de la centrale

Présentation du projet préliminaire (suite)

- Actuellement, nous avons installé des équipements pour mesurer les débits de la rivière et pour mieux comprendre sa dynamique et documenter objectivement les variables. Nous faisons aussi des relevés photographiques de la chute pour documenter ultérieurement les réflexions concernant le débit esthétique.